



Communiqué de presse

Paris, le 16 octobre 2025

Budget 2026 : rénover l'École publique doit devenir une priorité !

Le projet de loi de finances 2026 (PLF) présenté par le gouvernement Lecornu est une nouvelle occasion ratée pour investir dans la transition écologique et pour faire avancer la justice sociale. On note en particulier que les recettes provenant d'une contribution des plus riches ne s'élèvent qu'à 6 milliards d'euros alors qu'on sait que 5 mesures fiscales pourraient rapporter 69 milliards de recettes en plus chaque année. Faute de nouvelles recettes pour le budget de l'Etat, le PLF prévoit de nouvelles coupes des dépenses pour les services publics et des investissements pour la justice sociale.

L'École publique n'y échappe pas - bien au contraire. La rénovation du bâti scolaire se trouve une fois encore victime des coupes prévues pour le Fonds vert : après une baisse de 54 % l'année dernière, les autorisations d'engagement de cette enveloppe indispensable pour la mise en œuvre de la transition écologique sur les territoires chutent à 650 millions d'euros pour 2026 - alors que le Fonds vert était encore doté de 2,5 milliards d'euros en 2024. Déjà aujourd'hui, les bâtiments scolaires subissent des manques d'investissement chroniques, alors que d'ici 2030, près de 10 millions d'élèves vont être exposés à des épisodes de fortes chaleurs, de 2 à 5 fois plus souvent que pendant la période 1976-2005[1].

À travers le pays, l'état du bâti scolaire se dégrade. Comme l'Alliance écologique et sociale l'a montré [dans son dernier rapport](#), "L'École bien dans ses murs. Pour une rénovation écologique du bâti scolaire" les écoles et établissements vieillissent, plus d'un bâtiment sur dix est même vétuste.

La solution est claire : il faut investir massivement dans la rénovation de nos écoles. Rien que pour le bâti scolaire, l'Alliance écologique et sociale appelle à un investissement à hauteur de 5 milliards d'euros par an pendant dix ans.

Une réforme de la fiscalité permettrait de bénéficier de financements. Plusieurs propositions pour une taxation plus juste ont été avancées dans le rapport de l'AES sur le bâti scolaire. Par exemple, un tiers des recettes d'un ISF climatique suffirait pour financer les travaux de rénovation. Ou la restauration de l'ISF qui a dégagé 6,3 milliards d'euros de recettes en 2021.

Ces investissements sont également indispensables pour la transition écologique et pour respecter les engagements écologiques pris par la France de réduction nécessaire des gaz à effet de serre. Ils permettraient également de faire baisser la facture énergétique des communes, souvent à hauteur de plus de 60 %.

C'est pourquoi les associations et syndicats membres de l'Alliance écologique et sociale [2] appellent les parlementaires à défendre des investissements pour la rénovation des écoles lors des débats budgétaires. Il est plus que jamais urgent d'investir dans l'écologie et dans le service public d'éducation de façon pérenne et dans la durée. Le budget pour l'année prochaine doit être une occasion pour faire avancer la justice fiscale, écologique et sociale. Saisissons-nous en !

Notes aux rédactions

[1]<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2025-10/Barom%C3%A8tre%20com%20press%C3%A9%20.pdf>

[2] Dans le cadre de l'[Alliance écologique et sociale](#) (AES), des syndicats et des associations - Les Amis de la Terre, Attac, la CGT Educ'Action, la Confédération paysanne, la FSU, Greenpeace France, Oxfam France et SUD Education travaillent sur la question du bâti scolaire.